



AUX ASSOCIATIONS MEMBRES

Paris, le 18 avril 2016

Membres Actifs
Aide à l'Enfance Tibétaine
AISPAS
Alouette
AMETIST
Association Bosniaque de France
Association En Parler
Association d'Enquête et de Médiation
Association Kareen Mane
Association Maryse Nozet
APSA
ATRE
Bazar Sans Frontières
Bureau International Catholique de l'Enfance
Caméléon
Comité Contre l'Esclavage Moderne
Conseil des Femmes de la Province du Sud
Dessine-moi un mouton
Double Horizon
Enfants d'Afghanistan et d'Ailleurs
Enfants d'ICI et d'Ailleurs
Enfants du Monde
Enfants et Développement
Entr'Aide
ESPOIR
Génération 22
GPAS
Intermèdes – Robinson
Korhom
Krousar Thmey
La Bonne Etoile
La Cause des Enfants
La Chaîne de l'Espoir
La Chance aux Enfants
La Maison de Sagesse
Le Cri de l'Enfant en Pays d'Aix
Les Enfants de Noé
Les Enfants du Danube
Maison de la Médiation
Maison Notre-Dame du Sacré-Coeur
Matan Gobe – Femmes de demain
Papi, mamie... et moi ?
Parcours d'Exil
Phonambule
Planète Enfants
Play International
Rencontres Jeunes et Handicaps
Solidarité Enfance Roumanie
Solidimey
SOS Enfance en Danger
SOS Enfants
Terre de Vie
Tête en l'Air
Un Enfant Par La Main
We Like The World

Membres Associés

Association Marocaine Ifoulki (Maroc)
Les Amis de Beit Ham (Israël)
Bayti (Maroc)
Défense des Enfants (Mauritanie)
Diambars (Sénégal)
FICF (Roumanie)
Fondation Anouk (Suisse)
Moradia Associação Civil (Brésil)
Nawa
Nobody's Children Foundation (Pologne)
Fondation Paint a Smile (Suisse)
Première Urgence-A.M.I.
SESOBEL (Liban)
SIPAR (Cambodge)
Solidarité France Brésil (Brésil)
Umuseké (Rwanda)
Valued Citizens Initiative (Afrique du Sud)
Volontariat (Inde)
Voix De l'Enfant Nabeul (Tunisie)

Membres Sympathisants

Association ACAPEL (Liban)
Association d'Echanges Culturels Hébron/France
Il Faudra leur dire
Le Village d' Eva
Un Cœur pour la Paix
Enfance Partenariat Vietnam

Présidente Martine BROUSSE

Présidente d'Honneur Françoise FOUQUET-DORR
Porte-parole Carole BLOUQUET

Chers Amis,

Nous avons eu beaucoup de plaisir à vous retrouver pour les Rencontres Annuelles des 8 et 9 avril derniers, et d'avoir pu échanger ensemble sur le thème retenu cette année :

- « Les nouvelles formes de violence dont sont victimes les enfants en France et dans le monde ? »

Ce temps fort fut l'occasion de dégager de nouvelles orientations pour les projets à venir.

Dans l'attente de la mise en place de la Commission, nous vous prions de trouver ci-joint, le compte-rendu de ces deux journées.

Vous en souhaitant bonne réception, soyez assurés de notre amical souvenir.

Martine BROUSSE
Présidente



LA VOIX DE L'ENFANT

Notre combat, c'est leur avenir

COMPTE-RENDU DES RENCONTRES ANNUELLES DE LA VOIX DE L'ENFANT DES 8 ET 9 AVRIL 2016



Thème :

Les nouvelles formes de violence dont
sont victimes les enfants en France
et dans le monde

APRÈS-MIDI DU VENDREDI 8 AVRIL 2016

I - **Apport des nouvelles technologies médicales dans l'appréhension des maltraitements des enfants, quel que soit le contexte géographique et culturel de vie de l'enfant**

(Michèle CREOFF - Directrice Générale Adjointe des Affaires Sociales du Val de Marne)

Le choix de ce thème a été fait à partir des divers questionnements des professionnels sur le repérage des maltraitements, le diagnostic et leurs conséquences.

Michèle Créoff a présenté l'évolution de la capacité à établir un diagnostic au regard des différentes questions qui se posent :

- Quelles sont les conséquences, au quotidien, des maltraitements qui ne laissent pas de traces visibles sur l'enfant ?
- Qu'en est-il de la prise en charge de l'enfant qui ne mobilise pas toujours les acteurs institutionnels ?
- Comment un cerveau s'est organisé et qu'est-ce qui fait qu'il peut se désorganiser ?
- Avons-nous la capacité de montrer comment un cerveau est constitué ?
- Comment l'IRM peut-elle être utilisée dans le cadre d'une prise en charge médicale d'un enfant victime de mauvais traitements ?
- Que pouvons-nous faire de cette capacité de diagnostic en termes de preuve ?

A- **L'apport de l'imagerie et du numérique peuvent être pour demain un fil rouge dans le diagnostic des maltraitements.**

Constat : difficulté du diagnostic chez les enfants en bas-âge. On a une capacité uniquement d'observation face au monde, précisément par rapport, au regard, au schéma corporel, à la relation. C'est de cette observation que l'on va tirer des hypothèses => fragilité de ce diagnostic. D'où l'importance de l'observation partagée, ce que permettent les UAMJP (Unités d'Accueil Médico-Judiciaires Pédiatriques).

De plus, suite à ces observations il y a le dilemme de la séparation précoce : cet enfant est-il en danger, faut-il le séparer de sa famille, aucune certitude pour répondre à cette question.

Le conflit de temporalité se pose également : la lenteur du diagnostic avec les phases d'observation, la querelle fréquente des différents professionnels en charge de cette observation, le dilemme ensuite par rapport à la décision à prendre... et pendant ce temps l'enfant, le bébé n'a pas le temps ! Quels sont les besoins de l'enfant ?

On peut se référer à l'ouvrage d'Emmanuel Bonneville Traumatismes relationnels précoces, Clinique de l'enfant placé, Coll. La vie de l'enfant, Ed. ERES, février 2015 et le site de Céline Alvarez : www.celinealvarez.org

Il faut savoir que nous naissons tous prématurés, non finis, c'est notre interaction avec le monde qui va nous faire. Le cerveau se construit en fonction de ce que le nourrisson, l'enfant en bas âge est en train de vivre. La question qui se pose est de savoir comment un enfant va se désorganiser à la vue, par exemple, d'un visage inexpressif.

Grâce aux outils numériques on peut aujourd'hui visualiser cela comme le montre le film de Céline Alvarez «La plasticité du cerveau chez l'Enfant».

► De l'observation des professionnels, il semblerait que l'on puisse alimenter le constat de manière plus sûre et plus concrète avec l'IRM.

Une fois ce diagnostic posé les questions sont bien évidemment là :

- Que faire de ce diagnostic ?
- Comment cela aide à la décision ?
- Comment cela peut aider les parents ?

Cette imagerie peut prouver d'une part, les dégâts sur un cerveau d'un enfant et d'autre part, faire le constat d'un cerveau «gruyère» chez un enfant qui n'a pas été maltraité, ni négligé, mais qui a vécu dans un climat de violence ou qui n'a eu que très peu de vie sociale qui permet de créer davantage de connections synaptiques. Les connections du cerveau vont se faire selon le contexte de vie de l'enfant. Quand l'enfant n'a pas de retour affectif en interaction, il se déstructure très vite.

Cela nous amène à nous reposer des questions sur la protection de l'enfance, sur les mobilités de prise en charge de l'enfant, et de voir comment sensibiliser les Pouvoirs Publics sur cette nouvelle approche.

Pour bien saisir ce que l'IRM peut apporter dans le diagnostic de maltraitance, Bernard Cordier (Psychiatre - Chef de service à l'Hôpital Foch - Expert auprès des tribunaux) intervient pour dire que ce qui est abordé au cours de ces Rencontres Annuelles est tout à fait exceptionnel car nouveau et qu'il est donc important de faire un point sur l'IRM fonctionnel :

- Auparavant seule l'autopsie permettait de connaître le cerveau,
- Puis, on est passé à la radiographie et aux rayons X mais cela était superficiel et nocif pour la santé,
- De là, est arrivée l'échographie,
- Suivi du scanner,
- Et enfin l'IRM : résonance magnétique. Elle traite en un temps très court des centaines de millions d'informations. Là on sort des querelles idéologiques d'experts, on est sur de l'indiscutable. On peut dès lors arriver à stabiliser le débat grâce à l'IRM car elle constitue une preuve objective, scientifique.

Par ailleurs, une des avancées innovantes avec cette imagerie, c'est qu'elle va permettre de détecter de façon plus systématique le syndrome du «bébé secoué».

Michèle Créoff considère que cet outil, qu'est l'IRM, va permettre de sortir des conflits idéologiques qui traversent le champ de la protection de l'enfance. Les résultats de l'IRM ne sont pas parasités par des querelles de «Chapelle». Pour exemple elle a participé à une formation avec des pédopsychiatres il y a 48h et sur ce sujet-là, pour une fois, il n'y a eu aucune discordance. Cet outil va être un véritable levier sur la connaissance des enfants carencés mais attention, plus nous allons avancer plus nous allons poser la question de la capacité parentale à changer.

► Que fera-t-on quand la preuve sera établie ?

Les participants se sont interrogés sur l'utilisation de l'IRM dans des pays de conflits armés. Cet outil pourrait-il être mis au service des enfants nés sous les bombes ou encore au service des enfants soldats ? De même pour les enfants Roms, ou pour Ibrahim, le petit comorien qui pendant

12 jours a été en isolement. La visualisation de son cerveau, avant et après, par un examen IRM aurait sans doute été révélatrice.

Il va falloir que La Voix De l'Enfant s'approprie cet outil, outil essentiel à développer dans les pays riches mais également importance de voir ce qu'il peut faire dans des pays plus pauvres.

Le Docteur Pierre Duterte, thérapeute, Directeur de Parcours d'Exil, association membre, confirme que le stress post-traumatique des enfants à l'étranger ou en France est globalement identique. Très souvent, les réactions sont les mêmes : sidération, perte de repères, sentiment de peur et autres et c'est à ce moment-là que des protections psychiques se mettent en place qui permettent de supporter l'inimaginable, l'inacceptable.

La survie se fait mais les mécanismes de protection restent en mémoire et s'il arrive qu'il y ait des effets déclencheurs (inattendus ou que l'on pense inappropriés) ils vont, tout à coup, replonger l'enfant dans cet état premier : odeur, geste connu et enregistré... L'expression « marcher sur un terrain miné » illustre bien ce phénomène. Le psychisme des enfants est malléable, c'est pourquoi il est possible de reconstruire chez les enfants, s'il sont pris très tôt, ce qui est inenvisageable chez les adultes.

Pierre Duterte interpelle l'assemblée sur la question du soin : ces enfants victimes ont besoin de soin quel que soit le pays d'où ils viennent. Mais il faut rappeler qu'ils ont, tout d'abord, besoin d'une main tendue, d'un accueil chaleureux et bienveillant qui est la base de tout processus de reconstruction.

► Les nouvelles technologies médicales peuvent-elles être un apport positif pour la justice ? Pour Maître Sylvie Fenart, dans ces situations, l'avocat peut intervenir directement, via un tiers ou en se constituant partie civile. Les signaux existent mais difficiles de pouvoir les objectiver, de poser un diagnostic et de prendre une décision. Cet outil peut être un début de réponse pour mieux appréhender la situation.

On note une avancée avec la promulgation de la Loi du 16 mars 2016 puisque l'on parle enfin des violences conjugales et de plus, «l'enfant» est replacé au cœur du débat et non plus les parents. Dorénavant, le professionnel devra partir des besoins de l'enfant.

Un participant souligne qu'il faudra impérativement former tous les juges, les avocats et les éducateurs à cette loi de 2016 ?

Maître Sylvie Fenart indique que l'équipe juridique de La Voix De l'Enfant a bien conscience du fait qu'il va falloir faire évoluer les mentalités mais que ce n'est pas évident car toutes les interprétations sont différentes. Elle relève que la loi de 2016 permet de maintenir le lien mais recentre enfin le sujet autour de l'enfant.

Martine Brousse rappelle qu'il faut aborder la loi de 2016 avec «La Feuille de route» de la Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, Laurence Rossignol. C'est une démarche novatrice, on part des besoins de l'enfant, ce qui va nécessiter comme cela a été dit précédemment de faire évoluer les mentalités.

Une question de la salle sur l'IRM et l'autisme : n'y a-t-il pas un danger d'interprétation et accuser à tort les parents alors que les lésions apparentes sont parfois dues à l'autisme ?

Bernard Cordier attire l'attention des participants en avisant que l'IRM n'est pas une preuve juridique. Cette imagerie va donner une nouvelle image de quelque chose en fonctionnement.

Cet examen guide dans le tableau global et vient s'ajouter au reste. C'est une nouvelle approche qui permet de voir au moment donné de l'examen.

Michèle Créoff rappelle que la question c'est le tableau clinique en entier. L'exemple de Marina : tableau clinique + informations médicales + rapport du Défenseur des enfants, vont venir appuyer une hypothèse ou l'infirmier. C'est l'ensemble du tableau qui nous raconte l'histoire de l'enfant. C'est l'ensemble du tableau clinique qui permet de poser un diagnostic. Les preuves médicales seront confrontées à d'autres éléments. L'intérêt c'est de pouvoir associer de façon objective le juridique et le médical.

La question qui pourra être posée dans les affaires à venir est : est-ce que l'expert a tous les éléments pour poser un diagnostic ? A-t-il regardé l'IRM ? C'est un point que La Voix de l'Enfant soulèvera lors de ses constitutions de partie-civiles.

Pour La Voix De l'Enfant, comment faire en sorte que ce diagnostic puisse être posé dans des affaires qui se passent dans des pays moins avancés dans la prise en charge d'enfants victimes de toutes formes de violences ? Exemple : affaires des deux fillettes qui seraient victimes de deux militaires français, au Burkina Faso ? Ou l'affaire sur les actes de pédophilie supposés commis par des militaires français sur de jeunes mineurs centrafricains ? Comment permettre à ces enfants d'avoir accès à ces nouvelles technologies médicales ? Autre contexte, autre culture... Ces outils n'existent pas là-bas.

B- Constat de l'OMS sur l'augmentation des maladies mentales en population générale, due au stress, à l'exode rural, à l'urbanisation, traumatismes dus aux viols lors de conflits, après des attentats

Michèle Créoff présente des pistes nouvelles et des espaces de réflexion nouveaux permettant de faire évoluer l'approche de prise en charge des enfants naissant, grandissant avec des parents présentant un handicap, une maladie mentale ou autres. Dans les rapports annuels de l'OMS il y a toujours une partie sur le handicap. Dans celui de 2013, la deuxième cause de l'augmentation du handicap dans le monde relève de l'augmentation du handicap mental. Plusieurs facteurs à cela : exode rural, urbanisation, élargissement des zones de combat, accélération du temps et adaptabilité permanente, pollution, écologie...

Les causes sont multifactorielles, aussi, il est important de se demander ce qu'elles provoquent ? Quel est le devenir des enfants qui vivent avec un ou des parents malades mentaux ? Les réponses ne sont ni construites ni adaptées.

Dans le Val-de-Marne, une étude a été réalisée avec mes Sages-femmes afin d'identifier le nombre de bébés qui allaient naître de parents handicapés mentaux. Etude de 6 mois, sur 1200 femmes, 2% (22 femmes) étaient reconnues et suivies pour troubles mentaux (équivalent aux chiffres de l'OMS).

Le constat : Rien n'était envisagé, aucune stratégie particulière d'accompagnement et d'accueil partagé, pas de vérification de la capacité à prendre en charge le nouveau-né, la question de la parentalité n'était absolument pas évoquée.

Face aux droits réaffirmés que les malades mentaux ont droit d'être parents, toutes les questions sont « tabous ». Pour le médecin, il est plus facile de s'identifier à un adulte qui souffre qu'à un nourrisson qui n'est pas encore né.

Comment poser le diagnostic du côté du parent souffrant d'une maladie mentale : capacité à être parent, quels indicateurs, quels repères ?

Ce constat interpelle et devrait obliger à faire la différence entre l'incompétence (les questions d'éducation peuvent répondre à de l'incompétence) et l'incapacité (la bipolarité psychique, une maman est-elle en capacité de repérer quand l'enfant a besoin d'elle, peut-elle s'extraire de son monde ?) Les thérapies actuelles sont-elles suffisantes pour permettre cette capacité ? (ex : thérapie de régulation des humeurs)

► C'est un champ nouveau et nécessaire qui nous concerne pour la protection de l'enfance. Il est essentiel de distinguer l'incompétence de l'incapacité. Si le parent n'est pas capable, comment obtenir les mesures de suppléance nécessaires ?

Là encore la loi de 2016 nous apporte un début de réponse : quand un enfant est placé, tous les 6 mois on se préoccupe si ses parents peuvent le reprendre et sinon quelle suppléance est mise en place => il faut organiser un avenir à l'enfant qui ne sera pas dans sa famille. On l'a toujours fait mais on ne le disait pas et cette loi devrait permettre que l'on dise à l'enfant quel va être son lieu d'accueil, de prise en charge.

Il y a une insécurité qui existe vis-à-vis des parents et des enfants qui ne savent pas toujours pourquoi et pendant combien de temps ils sont dans l'établissement spécialisé dans lequel ils résident ou en ont une connaissance très vague et incertaine. Les statuts de ces parents et des enfants ainsi que le projet de vie que l'Etat met en place pour eux ne correspondent pas, aujourd'hui, à leur réalité.

Pierre Duterte témoigne de l'histoire de personnes qu'il suit en insistant sur le fait qu'elles sont en souffrance et ne sont pas malades mentales. Il rappelle que la souffrance mentale est différente de la maladie mentale.

Suite aux attentats de Charlie Hebdo, par exemple, 50% des patients qui venaient à Parcours d'Exil, situé à quelques mètres de La Bonne Bière (terrasse ayant été terriblement touchée par les fusillades) ne voulaient plus venir en consultation et pour les mineurs hébergés en banlieue, ils avaient interdiction de venir sur Paris.

Par ailleurs, il relève que l'on a des parents hyper compétents pour faire sortir leurs enfants de pays en guerre et une fois arrivés en France ils deviennent incompétents : les enfants prennent le pouvoir, ils font tout, et servent à tout (par exemple : s'occuper des papiers, aller à la Préfecture). La hiérarchie familiale est inversée.

En général ces enfants sont également brillants en classe mais ceci n'empêche pas leurs troubles. Le fait de se plonger dans les études permet à l'enfant de fuir les difficultés et de rassurer son entourage. Il y a un surinvestissement scolaire. Il est important de le prendre en compte et d'en rechercher les causes.

Ces troubles se retrouvent chez des enfants « témoins » qui vivent souvent dans la culpabilité de n'avoir pu par exemple défendre le parent victime.

Une discussion s'est engagée permettant d'apporter quelques précisions et de renvoyer plusieurs questions aux thèmes de la seconde partie, traités le lendemain matin, samedi 9 avril.

MATINÉE DU SAMEDI 9 AVRIL 2016

Ouverture par la projection du film « La plasticité du cerveau chez l'enfant » de Céline Alvarez (Cf pièce jointe) qui illustre les propos de la veille sur « L'apport des nouvelles technologies médicale dans l'appréhension des maltraitances que subissent les enfants ».

Michèle Créoff et Thomas Rohmer invitent l'assemblée à suivre sur internet Céline Alvarez car il y a beaucoup à apprendre de ce qu'elle fait.

I - L'érotisation précoce des pré-ados et ados est-elle un obstacle à la construction de sa personnalité ?

(Thomas Rohmer)

Présentation de Thomas Rohmer (pièce-jointe) sur les incidences de l'érotisation précoce des préados et ados.

Impact des images sur les enfants. Il y a plus de 10 ans les images les plus téléchargées par les enfants étaient les scènes de décapitation en Irak. Les enfants sont souvent dans une situation paradoxale, ils vont chercher des images sur le net mais personne ne les aide à les décrypter. Monde virtuel, monde réel ? Les enfants font-ils une différence ? Les images peuvent-elles amener le passage à l'acte ?

Actuellement, on manque d'études et de chiffres sur cette question. La différence entre le réel et le virtuel n'est pas évident pour l'enfant, la preuve en est avec l'avatar qu'il va se créer dans un jeu vidéo par exemple.

Un accompagnement est nécessaire. La Brigade des Mineurs, sur cette thématique des comportements sexuels déviants, a même inventé un néologisme, le Miol : viol sans victimes puisque les adolescentes qui participent à « ces partouzes » se disent consentantes.

Bernard Cordier fait part de sa pratique et insiste sur le fait que l'on ne peut pas dire qu'à force de regarder des films de gangsters on devient « gangsters » et pour les délinquants sexuels c'est la même chose.

L'impact de ce qu'ils voient est évident, la différence aussi c'est l'évolution ; aujourd'hui on voit tout sans rien connaître alors qu'avant l'accès à l'image n'existait pas.

Face au pouvoir et à l'attraction des enfants sur ces images, les parents sont et demeurent dans l'incapacité et l'incompétence. La Voix De l'Enfant s'interroge sur les mesures qui sont prises pour protéger l'enfant afin qu'il ne puisse pas avoir accès à certaines images, à certains sites. Il est relevé, par exemple, que la France est un des pays européens les plus faibles en matière d'avertissement et d'interdiction dans le cadre de la Commission de classification des films. C'est souvent une question de politique commerciale.

Aujourd'hui pas de classification européenne. Il y a une forme de laxisme. Un constat a été fait sur la différence de voir un film dans une salle de cinéma qui n'a pas le même impact que chez soi devant la TV ou via internet.

En faisant les sorties de film il est possible de voir l'impact ; on constate que les jeunes sont parfois agressifs au sortir de séance où ils ont vu un film violent.

Les associations de parents d'élèves ont été complètement absentes de ces débats, pas de possibilité de faire des démarches communes, l'enfant a du mal à être au centre. Le sujet de la sexualité à l'école reste tabou et n'est pas enseigné comme il devrait.

Bernard Cordier rappelle que le moment de la vie où l'on atteint son maximum de potentiel c'est à la puberté; c'est à la fois l'âge le plus génial et le plus bête et Martine Brousse rappelle que le droit à l'enfance, c'est aussi le temps de l'enfance, qu'il faut savoir préserver. Il faut laisser à l'enfant le temps de s'ennuyer qui lui permet de développer son imaginaire.

Le Docteur Abdelillah El Hairy, de l'association marocaine Ifoulki, témoigne de ce qu'il constate au Maroc par rapport au téléphone mobile avec Maroc télécom : aujourd'hui les « anciens » ont des téléphones très simples touche verte ou rouge juste pour appeler, mais les jeunes sont vraiment très équipés et ont accès à tout. Les anciens sont dépassés.

Ce témoignage démontre que ce thème touche bien tous les pays, riches ou pauvres, qu'il est aujourd'hui universel.

Plusieurs témoignages sont apportés dont celui de l'association Double Horizon sur le remarquable travail dans un établissement scolaire du 20ème arrondissement, pour la prise en charge des enfants lors des attentats dans l'Hyper casher, Porte de Vincennes, notamment pour deux petites filles qui ont assisté à ces événements. Elles ont été prises en charge ainsi que l'ensemble de l'école tant en terme de sécurité que d'accompagnement et n'ont pas montré de traumatismes. Par contre lors des attentats de novembre alors qu'elles ne les avaient pas vécus là, le rôle des images de la télévision a été traumatisant. Le corps enseignant s'est mobilisé pendant 15 jours pour expliquer et échanger.

Une question se pose, en tant que bénévole comment pouvons-nous intervenir ? Quel rôle avons-nous à jouer ? Est-ce à nous, d'informer les jeunes sur ce sujet ?

Pour Michèle Créoff, ces questions sont réelles, il faut échanger avec ces jeunes et leur familles, sans doute travailler sur une formation telle que :

- Qu'est-ce que la laïcité ?
- Libérer la parole ?
- Pas de dictat, pourquoi dis-tu cela ?
- Aider les enfants et les jeunes à décrypter ce flux d'informations, se servir d'internet avec un esprit critique.

Et bien sûr, il faut se rencontrer et en parler entre nous, se soutenir mutuellement.

A la demande de Thomas Rohmer qui ramène la discussion au thème de l'érotisation, Bernard Cordier pense qu'il est important de répondre à la question de qu'est-ce que la sexualité ? C'est une fonction instinctive sexuelle la plus complexe et la plus puissante même sur le plan neurophysiologique.

C'est un défi de parler de normalité sexuelle car cela exige la mise en harmonie de divers facteurs et aspects : biologique, éducatif, sociologique et autres.

Biologique c'est le programme pour préserver l'espèce, appétence quasi toxicomanique car elle met en activité les endomorphines. Avec le plaisir, les soucis s'estompent, il y a une modification du discernement.

Des études montrent que la testostérone est une vraie bombe à retardement : elle éteint les feux rouges que nous avons et probablement diminue le discernement. Il n'est pas rare d'entendre chez des hommes, la question : Comment ai-je pu faire une bêtise pareille ?

Aujourd'hui, comment des garçons avec toutes ces sollicitations peuvent-ils gérer cela ?

Cf : Slides de Thomas Rohmer.

Liste de définitions de l'OMS et explications sur les phénomènes qui amènent à l'érotisation.

1960 : libération de la parole sur la sexualité.

Aujourd'hui : hyper-sexualisation.

Cf : exemples de pub documents de TR

Thomas Rohmer constate que l'on assiste à un glissement, à une logique de pression sociale de la performance, très présente chez les ados.

Il faut prendre du recul, être conscient que cette hyper sexualisation est omniprésente avec aucun accompagnement qui permettrait la critique.

Que véhiculent ces images ?

Standardisation des critères de beauté alors que 99% des images (notamment sur les magazines) sont trafiquées.

Une étude américaine a démontré que 30% des jeunes filles sont pubères à 7 ans : comment peuvent réagir les parents, le corps enseignant. Ce phénomène s'accélère à cause de la pollution, l'alimentation... et accélère le phénomène d'exclusion comme par exemple des jeunes filles pubères, dans une classe de jeunes pas encore formées, qui sont mises à l'écart à la piscine ou dans les vestiaires et qui le vivent très mal.

Aujourd'hui il est impossible de faire une étude sur les jeunes et le porno pour comprendre l'impact, car comme il s'agit de mineurs les parents seraient présents et du coup peu de chance que la parole soit libre pour les jeunes. Il faut savoir qu'aujourd'hui, un jeune garçon regarde son premier film porno à 9 ans ».

Trop de pornographie appauvrit la sexualité future, risque que l'autre soit un objet, voir même provoquer un repli sur soi (réel décalage entre la réalité et ce qu'ils visionnent, incapacité d'atteindre ce degré de performance).

Il y a un réel risque de dépendance à la cyber pornographie.

De plus, un nouveau phénomène est apparu, la pornographie dite « amateur » comme s'il pouvait s'agir de son voisin, sa voisine : on joue sur l'empathie, la banalisation. De ce fait, l'effet pervers est que cela donne l'impression que tout le monde est capable de cela.

Pourquoi aujourd'hui les enfants utilisent le sexe comme une arme ?

- il faut savoir que des sites se sont créés pour alimenter les vengeances amoureuses en diffusant les jeux, ébats sexuels réalisés au départ dans et pour l'intimité : le « revenge porn »
- on pousse ces jeunes dont la copine les a laissés tomber à publier ces vidéos : chantage et harcèlement se mettent en place.

Un postulat : l'omniprésence de cette hyper sexualité. Mais alors, quid du rôle des parents, de l'éducation, de l'enseignement ? Des cours d'éducation à la sexualité ne sont pas mis en place.

Cf : extrait d'un reportage diffusé en séance, auquel TR a participé. Envoyé spécial, « Génération X », 9 octobre 2014.

Concernant ce que dit la loi, Maître Sylvie Fenart constate que le législateur est dépassé par les événements. Il y a une prise de conscience et une avancée, mais hésitation entre liberté d'expression et protection.

Grandir dans un monde numérique est un droit mais c'est aussi un danger. La France et les Etats membres de l'Union Européenne et du Conseil de l'Europe doivent réfléchir sur ce thème et le

font.

Entre 1998 et 2016 : plusieurs lois montrent cette évolution :

- 1998 : concernant les actes sur mineurs, il n'y a pas de définition juridique
- 2011 : loi, dite LOPSI II, qui incrimine la diffusion des images ou des représentations de mineurs relevant de 227-23
- 2013 : incrimination qui consiste à l'importation ou l'exportation des images des mineurs. Il a fallu 15 années pour en arriver là.

Prise de conscience européenne (Cf. « Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant 2016-2021 ») et nationale, des textes insuffisants pour protéger l'enfant et développement d'outils pour bloquer les accès sur les sites, même si on peut avoir des doutes sur l'efficacité de ces outils. Les lois existent aujourd'hui mais sont difficilement applicables (manque de budgets, de crédits... mais aussi de volonté politique).

Il faut noter quelques petites avancées nuancées avec la suppression par la loi en 2014 des concours de Mini-miss pour les mineures de moins de 13 ans.

Thomas Rohmer signale le manque de maturité des jeunes d'aujourd'hui concernant la sexualité alors qu'il y a abondance d'information. Il est donc nécessaire de redéfinir ce qu'est un rapport sexuel aujourd'hui, de faire évoluer les études et de rallier les donneurs d'ordre à cette cause. Il a rencontré le directeur de la société française de porno Dorcel qui est prêt à aider dans ce sens.

Sylvie Fenart donne les articles de loi concernés qui sont les Art 227.3 et Art 227.4 du Code Pénal. Il y a des restrictions pour les fournisseurs d'accès. Une question reste, parmi d'autres, est comment les parents peuvent-ils contrôler ?

Thomas Rohmer considère que les adultes ont valeur d'exemples et que former les parents devient une nécessité mais d'un autre côté sont-ils légitimes pour parler de la sexualité à leurs enfants ? Il y a une véritable problématique de la parentalité avec assistanat ambiant.

Michèle Créoff s'interroge sur les parents : Comment s'autorisent-ils à transmettre des valeurs, des codes d'interdit et de partage, internet est un outil parmi d'autres. Quels sont les espaces qui se constituent pour que les parents puissent parler entre eux, c'est là le rôle de l'association d'ouvrir des espaces de parole.

Pour « La Cause des Enfants », ce sont les adultes qui sont responsables, participer aux formations, aux ateliers autour de la parentalité pour prévenir de la radicalisation lors des attentats, c'est ce qui a été fait et qui a bien marché. Elle a aussi constaté que sa fille a tout de même eu des cours d'éducation sexuelle en classe de SVT.

Pour La Voix De l'Enfant, il faut démultiplier ces espaces de rencontre et libérer la parole mais il faut comprendre que ce fléau est très rapide et que l'on est souvent dépassé.

Sylvie Fenart donne lecture d'un article qui dit qu'aujourd'hui encore, des jeunes pensent que l'on attrape le sida en s'embrassant sur la bouche, que 15% d'entre eux croient que l'on guérit du sida, et que 57% ne se protègent plus !

C'est aux parents de relayer ces informations. Cela prouve qu'il faut sans cesse renouveler l'information et transmettre des informations, car celles-ci sont moindres concernant le sida. Il faut faire des piquûres de rappel.

II - La violence entre enfants et adolescents à l'ère du numérique

Thomas Rohmer donne connaissance d'une étude aux USA de 2011 où 95% des agressions à caractères sexuels ont lieu entre mineurs. Ce phénomène dépasse les frontières notamment avec le téléphone mobile, il touche toutes les cultures. Qu'est-il possible de faire ?

On est passé en 1995 d'un internet récepteur à, depuis 2000, au web 2.0 c'est-à-dire un internet émetteur.

Les premiers réseaux sociaux mondiaux sont nés en France avec les blogs dans les années 2000 : sky blog avait un énorme succès dans les cours de récréation. A présent les blogs sont totalement obsolètes.

On parle de NTI, mais les ados aujourd'hui n'ont connu que le monde du digital. Cela n'a donc rien de nouveau pour eux. Ces outils se développent très vite et surtout il y a une démultiplication des écrans dans les foyers (11 en moyenne).

En France on estime que le 1er équipement pour 7 enfants sur 10 se fait dès le CM1.

Les ados sont en admiration devant la télé-réalité et ils essaient d'atteindre leur heure de gloire à travers une mise en image grâce à ces outils. Au-delà de cela ces outils nous renvoient ou questionnent sur la notion d'intimité : qu'est-ce qui aujourd'hui est du domaine privé ou du domaine public ?

Les jeunes se construisent une personnalité au travers de ces réseaux, ils ont parfois plusieurs profils qui montrent chacun une de leur facette. La communication par l'image est privilégiée par ces jeunes.

La Voix De l'Enfant doit s'interroger sur l'âge approprié à un accompagnement et considère qu'il serait possible d'intervenir dès l'école maternelle.

Cette question pourrait faire l'objet des premiers travaux de réflexion de la Commission que La Voix De l'Enfant va installer.

Il nous faut démontrer «prévenir» contre ce fléau dès le plus jeune âge, c'est rendre à tout enfant son droit à l'enfance. Peut-être doit-on avoir un postulat de dire STOP !

Thomas Rohmer rappelle que Le Collège de France a défini les règles du 3-6-9-12

- Pas d'écran avant 3 ans.
- Pas de console avant 6 ans.
- Pas d'internet sans accompagnement avant 9 ans.
- OK à partir de 12ans pour surfer seul.

Pourquoi aujourd'hui parler de « complotisme » ? Pour Thomas Rohmer, c'est un sujet compliqué, nous sommes en phase de réflexion.

Les enfants se complaisent dans les théories du complot. Internet favorise ce contexte en étant la première source d'information. Daesh a bien compris cela, ils ont des studios de cinéma. Ils font une véritable communication marketing, ils ont surtout compris comment fonctionnaient les jeunes aujourd'hui.

De nombreux adolescents sont en souffrance, bon nombre d'adultes ne s'intéressent pas à ce qu'ils font sur internet sous prétexte qu'ils ne sont pas compétents, que cela va trop vite, qu'ils sont dépassés.

De ce fait, internet devient la meilleure baby-sitter de notre temps, les enfants sont à la maison ce qui donne aux parents une impression de sécurité. Ces parents ne se rendent pas compte de la puissance de l'outil.

Le pire c'est que nous n'en sommes qu'aux balbutiements, le pire et/ou le meilleur est à venir, il faut nous y préparer pour protéger les enfants. Il faut savoir que bientôt Internet sera lui aussi dépassé, car la « segmentation » de nos vies est en route via les applications mobiles, il suffit de voir que pour rechercher un restaurant, acheter un billet, suivre un itinéraire, et autres, nous installons des applications.

L'heure avançant, Martine Brousse invite les participants à conclure ces Rencontres Annuelles en soulignant combien ont été novateurs et riches les thèmes abordés qu'ils méritent que les membres de La Voix De l'Enfant s'y arrêtent et les approfondissent. C'est pourquoi, elle propose que le Conseil d'Administration de La Voix De l'Enfant réfléchisse aux thèmes que la Commission sur les nouvelles technologies pourrait étudier. Un retour vers les associations membres sera fait dès que la Commission pourra démarrer ses réflexions et ses travaux.



www.lavoixdelenfant.org